



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Assemblée Générale Ordinaire sans présentiel – Exercice 2019

Bruxelles, le **3 octobre 2020**
Procès-verbal de la réunion

1. Ouverture de l'Assemblée Générale.

Au vu de la progression constante du déconfinement constatée jusque mi-juillet 2020, le Bureau exécutif de la FMWB espérait encore pouvoir organiser l'Assemblée générale statutaire annuelle de manière physique en nos nouveaux locaux.

Malheureusement, compte tenu **des nouvelles règles extrêmement strictes imposées par le Comité National de Sécurité** et en vertu des dispositions prises par Arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 "portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19" nous avons décidé de **ne pas réunir physiquement les membres de l'Assemblée générale.**

Les membres de l'asbl ont donc pu exercer leurs droits de vote par procuration à Didier Frérot, Président du Conseil d'administration, et selon le formulaire joint à la convocation à l'AG envoyée via courriel et courrier.

Le Président, Didier Frérot, accompagné de Marc Parizel, 1^{er} Vice-Président, et Jean Patinet, Trésorier, qui officieront en tant que scrutateur, ouvre la séance à 14h30.

2. Remise des prix des championnats de Wallonie 2019 loisirs

Ce point est reporté à l'Assemblée générale de l'Exercice 2020.

3. Distinctions honorifiques

Ce point est reporté à l'Assemblée générale de l'Exercice 2020.

4. Vérification de la composition de l'AG

44 clubs totalisant 9.770 voix sont représentés sur un total de 62 clubs et 12.730 voix possibles. Le quorum des 2/3 des cercles représentés est atteint, l'Assemblée peut donc valablement statuer, y compris sur la proposition de modification des Statuts de l'asbl.

5. Accueil des nouveaux Membres

Ce point est reporté à l'Assemblée générale de l'Exercice 2020.

6. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 16 mars 2019

Aucune remarque n'ayant été reçue après son envoi et sa publication sur le website de la FMWB, le PV est de facto approuvé.

7. Rapport du coordinateur Moto de loisirs

Ce point est supprimé de l'Ordre du jour.

8. Rapport du coordinateur Sport

Ce point est supprimé de l'Ordre du jour.

9. Rapport du coordinateur Environnement

Ce point est supprimé de l'Ordre du jour.

10. Rapport moral du Conseil d'Administration

Le rapport moral a été transmis aux membres de l'Assemblée générale en annexe de la convocation. Aucune remarque ni question n'a été formulée. Le rapport sera publié sur le site Internet de la FMWB.

11. Présentation du bilan et des comptes de l'exercice 2019

Le bilan ainsi que le compte de résultat (comptabilité normalisée ADEPS) ont été transmis aux membres de l'Assemblée générale en annexe de la convocation, après examen et validation préalable des membres du Conseil d'administration.

Le Trésorier a répondu à chaque question posée oralement ou par courriel.

12. Rapport des vérificateurs aux comptes internes.

En raison des mesures sanitaires Covid-19, des restrictions en matière de déplacement et de l'impossibilité de garantir la distanciation sociale obligatoire pour garantir une vérification comptable digne de ce nom, le Bureau exécutif a décidé, compte tenu de la situation exceptionnelle et de la volonté de donner priorité au respect des normes en vigueur, de supprimer ce point pour l'exercice 2019.

13. Approbation du bilan et décharge aux administrateurs

Résultat du vote par procuration des membres de l'AG :

- Votes pour : 9.620 voix
- Abstentions : 150 voix
- Votes contre : 0

Les comptes présentés suivant le modèle de comptabilité annexé à l'arrêté du Gouvernement du 17 novembre 2011 fixant le modèle de comptabilité des fédérations sportives, fédérations sportives de loisirs et des associations sportives, sont donc approuvés par l'Assemblée générale.

L'Assemblée ayant approuvé les comptes de l'exercice 2019, donne décharge à l'unanimité des membres présents et représentés aux administrateurs pour leur gestion de l'association au cours dudit exercice.

14. Présentation et approbation du Budget 2020

La présentation du budget 2020 par le Trésorier a également fait l'objet d'une annexe à la convocation.

Résultat du vote par procuration des membres de l'AG :

- Votes pour : 9.120 voix
- Abstentions : 650 voix
- Votes contre : 0

Le budget 2020 est donc approuvé.

15. Approbation de la modification des statuts

Une proposition de modification des Statuts a également été transmise en annexe de la convocation.

Proposition de modification de l'article 14.03.02 des statuts FMWB

Ancien texte

Chaque membre effectif dispose d'un nombre de 100 (cent) voix de base, majoré d'un supplément de voix d'activité, par organisation durant l'année écoulée, suivant un barème annexé au R.O.I. (annexe 03) et déterminé par le CA. Le supplément de voix accordé à un cercle est plafonné à un maximum de 400 (quatre cents) voix.

Nouveau texte

Chaque membre effectif dispose d'un nombre de voix de base défini au paragraphe 1^{er} de l'annexe 3 du R.O.I.. Ce total est majoré d'un supplément de voix d'activité, par organisation durant l'année écoulée, suivant le barème repris au paragraphe 2 de l'annexe 3 du R.O.I. Le supplément de voix accordé est plafonné à un maximum de quatre fois le nombre de voix de base.

Modification du R.O.I. afin de rester conforme aux statuts

Nouveau texte de l'annexe 03 du R.O.I.

§ 1 NOMBRE DE VOIX DE BASE

Chaque membre effectif dispose d'un nombre de 100 (cent) voix de base.

§ 2 BAREME DES VOIX D'ORGANISATION

« Inchangé »

Résultat du vote par procuration des membres de l'AG :

- Votes pour : 9.520 voix
- Abstentions : 150 voix
- Votes contre : 0

La proposition est donc approuvée. Les Statuts et le R.O.I. seront adaptés en ce sens.

16. Election de 2 vérificateurs aux comptes internes

Ce point est supprimé de l'Ordre du jour. Il sera proposé aux 2 vérificateurs désignés pour la vérification de l'exercice 2019 d'effectuer la vérification de l'exercice 2020. En cas de vacance de poste, un appel, en cours d'exercice, sera effectué via les membres de l'asbl.

17. Fixation de la cotisation annuelle de l'exercice 2021

Une proposition de maintenir le montant de la cotisation annuelle fixé à 100,00 € a été transmise avec la convocation.

Résultat du vote par procuration des membres de l'AG :

- Votes pour : 9.770 voix
- Abstentions : 0
- Votes contre : 0

La proposition est donc approuvée l'unanimité.

18. Présentation : rénovation des bureaux

Ce point est reporté à une date ultérieure.

Le Président clôture la séance à 15h30.

Didier Frérot
Président